



043118/EU XXIV.GP
Eingelangt am 16/12/10

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

16911/10

(OR. en)

PRESSE 319
PR CO 39

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3049^{ème} session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)

Bruxelles, les 25-26 novembre 2010

Présidents

M. Jean-Claude Marcourt

Vice-président et ministre de l'économie, des PME, du commerce extérieur et des technologies nouvelles (Région wallonne)

Mme Sabine Laruelle

Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la politique scientifique

M. Vincent Van Quickenborne

Ministre pour l'entreprise et la simplification

M. Benoît Cerexhe

Ministre du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de la recherche scientifique, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente

de la Belgique

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6715 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

16911/10

1

FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a discuté des éléments essentiels d'une **nouvelle politique industrielle** prévue dans le cadre de l'initiative phare de la **stratégie Europe 2020** pour l'emploi et la croissance.*

Le septième Conseil Espace s'est tenu le 25 novembre, en partenariat avec l'Agence spatiale européenne, et une résolution sur les défis que doivent relever les systèmes spatiaux européens a été adoptée.

*Sous "Divers", les ministres ont pris note des informations concernant la possibilité de lancer une procédure de coopération renforcée entre plusieurs États membres pour progresser sur la voie de la création d'un **système de brevet de l'UE**.*

*Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les éléments clés de la mise en œuvre de la stratégie "**Une Union de l'innovation**" et a adopté des conclusions à ce sujet.*

*Le Conseil a passé en revue les progrès accomplis concernant l'**Espace européen de la recherche** et a examiné les prochaines étapes de sa réalisation; À cet égard, il a adopté des conclusions sur la **programmation conjointe en matière de recherche**.*

*Le Conseil s'est félicité des efforts consentis jusqu'ici en vue d'améliorer la gestion du projet expérimental **ITER** sur la fusion nucléaire, et il a réaffirmé qu'il était nécessaire de mettre en place les meilleures conditions possibles pour assurer la réussite du projet et de poursuivre les efforts afin de réduire les coûts.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....5

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

INDUSTRIE.....	7
Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation.....	7
ESPACE.....	9
Septième Conseil Espace	9
RECHERCHE.....	11
Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'innovation.....	11
Espace européen de la recherche	11
Réacteur expérimental ITER pour la fusion nucléaire.....	12
DIVERS	14
Système de brevet de l'UE: demande de coopération renforcée	14
Des véhicules propres et économies en énergie.....	14
Politique spatiale	15
Conférences organisées par la présidence belge	15
Partenariat avec les pays en développement sur les essais cliniques.....	15
Programme de travail de la prochaine présidence de l'UE	15
Séminaire de haut niveau sur la recherche en Estonie	15

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Exemption de visa - Îles Mariannes du Nord et Taïwan..... 16

TRANSPORTS

- Droits des passagers voyageant par autobus et autocar 16

RECHERCHE

- Nouvelles infrastructures relevant du sixième programme-cadre en matière de recherche - *Conclusions du Conseil*..... 16

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Jean-Claude MARCOURT

Vice-président et ministre de l'économie, des PME, du commerce extérieur et des technologies nouvelles (Région wallonne)

Mme Sabine LARUELLE

Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la politique scientifique

M. Benoît CEREXHE

Ministre du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de la recherche scientifique, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente

M. Vincent VAN QUICKENBORNE

Ministre pour l'entreprise et la simplification

Bulgarie:

Mme Petia EVTIMOVA

Vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sciences

M. Peter STEFANOV

Représentant permanent adjoint

République tchèque:

M. Kristof HAJN

Vice-ministre

Mme Jana REINIŠOVA

Représentant permanent adjoint

Danemark:

M. Uffe TOUDAL PEDERSEN

Secrétaire permanent du ministère des sciences, de la technologie et de l'innovation

M. Jonas BERING LIISBERG

Représentant permanent adjoint

Allemagne:

M. Peter HINTZE

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'économie et de la technologie

M. Georg SCHÜTTE

Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'éducation et de la recherche

Estonie:

M. Tõnis LUKAS

Ministre de l'éducation et des sciences

M. Gert ANTSU

Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Conor LENIHAN

Ministre des sciences, de la technologie, de l'innovation et des ressources naturelles

Mme Geraldine BYRNE NASON

Représentant permanent adjoint

Grèce:

M. Achilleas MITSOS

Secrétaire général à la recherche et à la technologie du ministère grec de l'éducation

M. Andreas PAPASTAVROU

Représentant permanent adjoint

Espagne:

Mme Cristina GARMENDIA

Ministre des sciences et de l'innovation

Mme Teresa SANTERO

Secrétaire générale à l'industrie

M. José Pascual MARCO MARTÍNEZ

Représentant permanent adjoint

France:

M. Éric BESSON

Ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique

Mme Valérie PÉCRESSE

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Italie:

M. Giuseppe PIZZA

Secrétaire d'État à l'éducation, aux universités et à la recherche

Chypre:

M. Costas IACOVOU

Directeur au Bureau de planification

M. Constantinos CHRISTOFIDES

Second secrétaire (coordination Coreper I, Mertens)

M. Charalambos CHARALAMBOUS

Coordinateur UE auprès du ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme

Lettonie:

M. Mareks GRUSKEVICS

Mme Zaiga LIEPINA
Mme Lelde LĪCE-LĪCĪTE

Secrétaire d'État au ministère de l'éducation et des sciences
Secrétaire d'État adjoint
Représentant permanent adjoint

Lituanie:

Mme Nerija PUTINAITĖ
M. Arūnas VINČIŪNAS

Vice-ministre
Représentant permanent adjoint

Luxembourg:

M. Jeannot KRECKÉ
M. François BILTGEN
Mme Michèle EISENBARTH

Ministre de l'économie et du commerce extérieur
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Représentant permanent adjoint

Hongrie:

M. Zoltán CSÉFALVAY

Ministre d'État, ministre de l'économie

Malte:

M. Jason AZZOPARDI
M. Patrick R. MIFSUD

Secrétaire d'État
Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

M. Halbe ZIJLSTRA
M. Derk OLDENBURG

Secrétaire d'État à l'enseignement, à la culture et aux sciences
Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Reinhold MITTERLEHNER
M. Harald GÜNTHER

Ministre fédéral de l'économie, de la famille et de la jeunesse
Représentant permanent adjoint

Pologne:

Mme Barbara KUDRYCKA
Mme Grazyna HENCLEWSKA

Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur
Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. José VIEIRA DA SILVA
M. José MARIANO GAGO

Ministre de l'économie, de l'innovation et du développement
Ministre des sciences, des technologies et de l'enseignement supérieur

Roumanie:

M. Karoly BORBELY
M. Dragoș Mihael CIUPARU

Secrétaire d'État, ministère de l'économie, du commerce et des entreprises
Secrétaire d'État, Autorité nationale pour la recherche scientifique

Slovénie:

M. József GYÖRKÖS
M. Uroš VAJGL

Secrétaire d'État
Représentant permanent adjoint

Slovaquie:

M. Peter JAVORČÍK

Représentant permanent adjoint

Finlande:

Mme Marja RISLAKKI

Représentant permanent adjoint

Suède:

Mme Maud OLOFSSON

Vice-premier ministre et ministre de l'entreprise et de l'énergie
Vice-premier ministre, ministre de l'éducation
Secrétaire d'État, ministère de l'éducation et de la recherche

Royaume-Uni:

M. David WILLETS
M. Andy LEBRECHT

Ministre adjoint chargé des universités et des sciences
Représentant permanent adjoint

Commission:

M. Antonio TAJANI
Mme Máire GEOGHEGAN-QUINN
M. Michel BARNIER

Vice-président
Membre
Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

INDUSTRIE

Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation

Le Conseil a examiné comment adapter au mieux les structures et les politiques industrielles de l'UE pour en faire des moteurs de la croissance et de la création d'emplois capables de relever les défis découlant de la mondialisation.

Le débat s'est tenu sur la base d'un questionnaire présenté par la présidence (*doc. 16050/10*) et d'une communication de la Commission intitulée "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène". Les ministres ont également pris note des rapports qui accompagnent cette communication et concernent la compétitivité des différents États membres, ainsi que du rapport de 2010 sur la compétitivité¹.

Le débat a principalement porté sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre, notamment en faveur des petites et moyennes entreprises (PME), et sur la manière d'articuler efficacement les politiques industrielle, commerciale et concurrentielle de l'UE.

Les ministres ont aussi mis l'accent sur un certain nombre d'éléments clés pour parvenir à une transition réussie vers une économie de la connaissance sûre, durable, à faible émission de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive; il convient notamment:

- de développer de fortes synergies entre la politique industrielle et d'autres initiatives concernant l'UE, telles que le Pacte pour le marché unique, la réglementation intelligente, l'Union pour l'innovation, la stratégie numérique etc.;
- d'apporter aux entreprises un cadre réglementaire intelligent, prévisible et simplifié et de créer un meilleur environnement économique pour les PME, y compris en matière d'accès au financement;

¹

Doc. 15483/10 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 3 + ADD 4 + ADD 5.

- d'éviter la fragmentation du marché;
- de promouvoir des réseaux d'innovation à travers l'UE;
- de prendre en compte l'intégralité de la chaîne de valeur, qui débute par l'accès aux matières premières;
- de faciliter l'activité des entreprises de l'UE sur les marchés de pays tiers.

Il s'est agi de la première discussion que les ministres ont menée sur la politique industrielle depuis l'adoption, par le Conseil européen en juin dernier, de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance, qui a mis l'accent sur la nécessité de se doter d'une nouvelle et ambitieuse politique industrielle.

Le résultat de ce débat a ouvert la voie à l'élaboration de conclusions du Conseil devant être approuvées lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 10 décembre.

La communication de la Commission, qui décrit une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020¹, octroie une place centrale à la politique industrielle dans le nouveau modèle de croissance pour l'économie de l'UE, en proposant un cadre qui stimulera la reprise économique et l'emploi. Ce nouveau cadre vise à aider l'industrie européenne à saisir les occasions créées par la transformation de l'environnement économique mondial.

* * *

Au cours du déjeuner, les ministres de l'industrie ont débattu du prochain réexamen de l'initiative relative aux PME ("Small Business Act").

¹ http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm

ESPACE

Septième Conseil Espace

La septième session du Conseil Espace, réunissant l'UE et l'Agence spatiale européenne (ESA¹) a eu lieu en marge du Conseil "Compétitivité".

Elle a été coprésidée par M^{me} Sabine Laruelle, présidente en exercice du Conseil de l'UE, et par M. Giuseppe Pizza, président en exercice de l'ESA. M. Antonio Tajani, vice-président de la Commission, et M. Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA, ont participé à la session.

À la suite d'un débat d'orientation, le Conseil Espace a approuvé une résolution (doc. [16864/10](#)) concernant les orientations à suivre pour que l'Europe puisse continuer de concevoir des infrastructures et des applications spatiales de rang mondial et tirer parti de systèmes spatiaux efficaces au service de ses citoyens.

Les débats et la résolution finale ont porté sur quelques-unes des principales problématiques dans le domaine spatial, notamment:

1. la manière de garantir une contribution efficace des infrastructures spatiales opérationnelles à la compétitivité et au potentiel d'innovation de l'économie européenne;
2. la meilleure manière d'assurer rapidement la mise en œuvre et l'exploitation des projets phares que sont le GMES (programme européen de surveillance de la Terre²) et "Galileo" (système européen de navigation par satellite);
3. les prochaines mesures à prendre pour que tous les citoyens européens puissent tirer pleinement parti des investissements liés à l'espace.

La résolution appelle aussi l'UE et l'ESA à coopérer en vue d'élaborer une stratégie spatiale globale pour:

- permettre la relance de l'économie et la création d'emplois, promouvoir le potentiel d'innovation et soutenir des progrès scientifiques de rang mondial;

¹ <http://www.esa.int>.

² <http://www.gmes.info>.

- contribuer aux objectifs de la politique publique et répondre aux besoins des utilisateurs au niveau régional, national et européen; et
- contribuer au développement de projets scientifiques et techniques.

Après le débat, le Conseil Espace a pris note des informations fournies par la présidence de l'UE sur les résultats d'une conférence consacrée à l'exploration spatiale, qui s'est tenue à Bruxelles le 21 octobre 2010, ainsi que sur les activités destinées à promouvoir l'exploitation de l'espace au service des citoyens africains, y compris les futures mesures qui seront approuvées par le sommet UE-Afrique, qui se tiendra en Libye les 29 et 30 novembre.

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009, a attribué à l'UE des compétences dans le domaine spatial, ce qui renforce la dimension politique de ce secteur.

La base juridique du Conseil Espace réside dans un accord cadre conclu entre l'UE et l'ESA, qui est entré en vigueur en mai 2004. Cet accord fournit une base commune en vue de l'élaboration progressive et conjointe d'une politique spatiale européenne cohérente. Il prévoit des réunions régulières conjointes entre le Conseil de l'UE et le Conseil de l'ESA au niveau ministériel, au sein d'un "Conseil Espace", afin de coordonner et de faciliter les activités de coopération. La sixième session du Conseil Espace a eu lieu à Bruxelles le 29 mai 2009 (*doc. [10500/09](#)*).

RECHERCHE

Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'innovation

Le Conseil a examiné la future stratégie "Une Union de l'innovation" et a adopté des conclusions (doc. [17165/10](#)) à ce sujet.

Les conclusions contiennent des messages essentiels en vue:

- d'instaurer les conditions nécessaires à la création d'un environnement propice à l'innovation qui soit compétitif à l'échelle mondiale;
- d'optimiser l'effet et l'efficacité des ressources; et
- d'améliorer la gouvernance et assurer le suivi des progrès accomplis à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Elles comprennent en outre une feuille de route énumérant les mesures et les initiatives à prendre.

Espace européen de la recherche

Le Conseil a fait le point sur le développement de l'espace européen de la recherche (EER) et sur les futures initiatives visant à le compléter, l'accent étant mis en particulier sur les thèmes suivants:

Garantir une ÈRE de la connaissance

Le Conseil a pris note d'un rapport de la présidence sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'Espace européen de la recherche: [doc. 16191/10](#).

Le processus devant mener au parachèvement de l'EER a été lancé en mai 2008, au moment où il a été décidé d'élaborer une conception à long terme de la recherche européenne (*doc. 9076/08*). Ce processus devrait atténuer le morcellement actuel de la recherche en Europe et promouvoir la coordination dans les milieux universitaires et industriels. Une attention particulière est accordée à la promotion de la libre circulation de la connaissance.

Il convient de progresser dans la gestion et la mise en œuvre des cinq initiatives en cours dans le cadre de l'EER (infrastructures de recherche, programmation conjointe, partenariat de chercheurs, coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie et partage des connaissances).

Programmation conjointe pour la recherche concernant les grands défis sociétaux

Le Conseil a adopté des conclusions sur les travaux actuels relatifs aux initiatives de programmation conjointe et l'établissement de lignes directrices pour leur mise en œuvre en pratique.

Le texte des conclusions figure dans le document [17166/10](#).

Évaluation du septième programme-cadre de recherche

Le Conseil a entendu la présentation d'un rapport intermédiaire d'évaluation réalisé par un groupe d'experts indépendants sur le 7^{ème} programme-cadre de recherche de l'UE pour 2007-2013. Ce rapport, publié le 18 novembre¹, comprend des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du 7^{ème} programme-cadre.

Coopération scientifique internationale

Le Conseil a pris note d'un rapport d'avancement présenté par le président du Forum stratégique pour la coopération S&T internationale (SFIC), M. Volker Rieke, qui inclut la feuille de route du partenariat UE/Inde en matière de recherche et d'innovation. L'Inde a été choisie par le SFIC en tant que partenaire stratégique pour concevoir un projet pilote dans le domaine de la gestion des ressources aquatiques (<http://ec.europa.eu/research/era/docs/en/india-pilot-initiative-concept-note.pdf>).

Réacteur expérimental ITER pour la fusion nucléaire

Le Conseil a examiné un plan de réduction des coûts pour le projet ITER² et a fait le point sur l'avancement des travaux visant à améliorer la gouvernance du projet ainsi que sur les négociations budgétaires en cours.

Le Conseil s'est félicité des efforts consentis jusqu'ici en vue d'améliorer la gestion et la gouvernance de la participation de l'Europe à la réalisation d'ITER, ainsi que des premières propositions visant à réduire et contenir les coûts. Il a en outre réaffirmé qu'il était nécessaire de mettre en place les meilleures conditions possibles pour assurer la réussite du projet et de poursuivre les efforts afin de réduire encore les coûts, conformément aux conclusions du Conseil du 12 juillet 2010.

¹ [fp7_intierim_evaluation_expert_group_report.pdf](#)

² Les membres de l'organisation ITER sont l'UE, la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie et les États-Unis. Le réacteur à fusion expérimental sera construit à Cadarache, en France (<http://www.iter.org/>).

À cette fin, la Commission a présenté un rapport sur les améliorations de la gouvernance et de la gestion déjà mises en œuvre au niveau de l'UE et au niveau international, ainsi que sur les mesures qui pourraient être envisagées à long terme pour renforcer la gouvernance et la gestion du projet ITER (*doc. 16142/10*).

Dans les conclusions qu'il a adoptées le 12 juillet (*doc. 11902/10*), le Conseil:

- a réaffirmé combien il jugeait important de mener à bien le projet ITER et a demandé à ce que des mesures d'économies et de maîtrise des coûts soient prises pour limiter à 6,6 milliards d'euros la contribution européenne à la phase de construction;
- a demandé une amélioration de la gouvernance et de la gestion; et
- a estimé qu'il convenait de trouver un financement supplémentaire de 1,4 milliard d'euros au maximum pour 2012-2013, dans les limites du plafond global prévu par le cadre financier pluriannuel actuel. La Commission a présenté une proposition à cet égard le 20 juillet (*doc. 12614/10*), qui est actuellement examinée dans le cadre du processus budgétaire 2011.

* * *

Au cours du déjeuner, les ministres de la recherche ont eu un débat informel sur les septième (en cours) et huitième (futur) programmes-cadres de recherche.

DIVERS

Système de brevet de l'UE: demande de coopération renforcée

En délibération publique et à la demande de la délégation des Pays-Bas et de la délégation suédoise, la Commission a fait part de son avis sur la possibilité de lancer une procédure de coopération renforcée sur un futur système de brevet de l'UE.

Cela fait suite à une lettre envoyée par plusieurs États membres, dans laquelle ils demandaient à la Commission d'envisager la possibilité de proposer une coopération renforcée dans ce domaine, au cas où elle recevrait une requête en ce sens dans un avenir proche.

Plusieurs États membres se sont exprimés sur la question et le Service juridique du Conseil a fourni des explications relatives à la compatibilité de ce type de coopération renforcée avec le traité UE et à la procédure à suivre.

La présidence a annoncé que ce point serait ajouté à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil "Compétitivité", prévue pour le 10 décembre.

Des véhicules propres et économies en énergie

Le Conseil a pris note des progrès accomplis par la Commission (*doc. 16961/10*) dans la mise en œuvre de la stratégie européenne pour des véhicules propres et économies en énergie adoptée le 25 mai 2010 ([*doc. 10151/10*](#)).

À cet égard, le Conseil a également pris acte d'une déclaration commune signée par les délégations belge, bulgare, allemande, française, irlandaise, lituanienne, portugaise, slovène et espagnole sur la promotion des voitures électriques en Europe ([*doc. 14028/10*](#)).

Politique spatiale

M. Tajani, vice-président de la Commission, a présenté le chapitre consacré à la politique spatiale dans la communication de la Commission intitulée "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation: Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène".

Conférences organisées par la présidence belge

Le Conseil a pris acte des résultats des conférences suivantes:

- "PME, Recherche et Innovation - De l'idée au marché: transformer la connaissance en profit", qui a eu lieu à La Hulpe les 17 et 18 décembre (*doc. 16949/10*);
- "L'industrie européenne face aux mutations industrielles", qui a eu lieu à Seraing les 15 et 16 novembre (*doc. 16818/10*).

Partenariat avec les pays en développement sur les essais cliniques

Le Conseil a pris note d'informations relatives à une proposition de deuxième phase pour le partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP) (*doc. 16501/10*).

Les 27 et 28 septembre 2010, la présidence belge a organisé une réunion des États membres visant à parvenir à un consensus sur une deuxième phase (2011-2020) de ce partenariat. L'EDCTP a été le premier projet européen mené au titre de l'article 169 (actuel article 185 du traité UE), qui permet à l'UE de cofinancer des programmes de recherche entrepris conjointement par plusieurs pays.

Programme de travail de la prochaine présidence de l'UE

M. Zoltan Cséfalvay, ministre d'État hongrois, a informé le Conseil du programme de travail de la présidence hongroise (premier semestre 2011) dans le domaine de la recherche. Ses priorités sont conformes au programme conjoint des présidences espagnole, belge et hongroise, qui couvre la période allant de janvier 2010 à juin 2011 (*doc. 16771/09*).

Séminaire de haut niveau sur la recherche en Estonie

- Les délégations ont été invitées à un séminaire de haut niveau sur la recherche, qui se tiendra à Tartu (Estonie) les 14 et 15 janvier 2011.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Exemption de visa - Îles Mariannes du Nord et Taïwan

Le Conseil a adopté un règlement mettant à jour la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres de l'UE et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (*doc. 55/10, 15401/10 et 15401/1/10 ADD1 REV 1*).

Ce règlement, qui modifie le règlement (CE) n° 539/2001, fait suite à un accord intervenu avec le Parlement européen en première lecture.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le communiqué de presse figurant dans le *doc. 16851/10*.

TRANSPORTS

Droits des passagers voyageant par autobus et autocar

Le Conseil a rejeté les amendements proposés par le Parlement en deuxième lecture (*doc. 11713/10*) pour le projet de règlement concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar, auquel le Conseil avait donné son accord dans sa position en première lecture (*doc. 5218/10*) en mars 2010. Cela signifie qu'une procédure de conciliation sera lancée conformément à l'article 294 du traité de Lisbonne. Une fois qu'un comité de conciliation, composé de représentants des deux institutions, aura été convoqué, il disposera de huit semaines maximum pour trouver un compromis.

La proposition vise à renforcer les droits des passagers voyageant par autobus et autocar en ce qui concerne l'indemnisation et l'assistance en cas d'accident, la non-discrimination et l'aide aux personnes handicapées et à mobilité réduite, les droits des passagers en cas de retard ou d'annulation, l'information des passagers et le traitement des plaintes.

RECHERCHE

Nouvelles infrastructures relevant du sixième programme-cadre en matière de recherche - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté des conclusions sur un rapport de la Cour des comptes européenne concernant des actions de soutien relatives aux études préparatoires et à la construction de nouvelles infrastructures relevant du sixième programme-cadre en matière de recherche. Ces conclusions figurent dans le document *15267/10*.